



SOMMAIRE

Page

Point 53 de l'ordre du jour:

Année internationale du tourisme (suite) . . . 179

Président: M. Moraiwid M. TELL (Jordanie).

POINT 53 DE L'ORDRE DU JOUR

Année internationale du tourisme (suite) [A/6303, chap. XIII, sect. V; A/6427, E/4218 et Corr.1, A/C.2/L.867 et Add.1]

1. M. FILALI (Maroc) dit que sa délégation appuie le projet de résolution A/C.2/L.867 et Add.1. Le projet vise à susciter parmi les hommes une prise de conscience qui, même si elle existe déjà, ne se manifeste pas avec toute l'ampleur souhaitable. La communauté internationale et plus particulièrement les pays en voie de développement attendent de l'expansion du tourisme un plus grand apport de richesses aux régions déshéritées, un relèvement du niveau économique, culturel et social des populations, et une meilleure compréhension entre les hommes grâce aux contacts directs avec la vie des habitants d'autres continents. Le développement du tourisme présente un autre avantage: il est une source appréciable de devises pour les pays en voie de développement, dont la balance des paiements est souvent déficitaire.

2. Le Maroc attache une grande importance au développement d'une infrastructure touristique axée sur la construction de complexes hôteliers et la mise en valeur des différents sites touristiques marocains. Placé au carrefour de grandes voies de communication, trait d'union entre l'Orient et l'Occident, largement ouvert aux influences maritimes qui tempèrent son climat, le Maroc compte des villes qui ont acquis une renommée mondiale. Il dispose aussi d'un réseau routier de premier ordre, de ports et aéroports modernes, de nombreux et confortables hôtels, de stations de mer et de montagne. Héritier par ailleurs de l'art musulman qui fait la fierté et le renom touristique de l'Espagne, le Maroc est ouvert aux influences artistiques africaines et européennes. Qui plus est, l'hospitalité est une des traditions séculaires du peuple marocain.

3. Toutefois, l'effort entrepris par son pays pour faire connaître et développer son infrastructure touristique n'a pas eu sa juste récompense dans l'afflux des touristes qu'il est en droit d'attendre. M. Filali espère par conséquent que l'Année internationale du tourisme sera l'occasion d'une prise de conscience des problèmes que pose aux pays en

voie de développement la relance de leur tourisme. Cette prise de conscience doit se concrétiser non seulement par une plus grande assistance financière et technique; elle doit aussi et surtout se manifester par une action inlassable en vue de vaincre certains préjugés, ce qui ne peut manquer d'amener une meilleure répartition des mouvements touristiques dans le monde, une plus grande compréhension entre les hommes et, en dernier ressort, la paix entre les peuples.

4. M. ABERKANE (Algérie) dit que le Gouvernement algérien suit avec beaucoup d'intérêt les développements rapides prenant place dans le domaine du tourisme. L'Algérie n'a accédé à la vocation touristique qu'en recouvrant sa souveraineté, tant il est vrai que l'une et l'autre sont intimement liées. Elle dispose aujourd'hui d'une vaste infrastructure touristique, de richesses naturelles multiples et d'une position géographique privilégiée. L'Algérie est en outre convaincue que le tourisme en tant qu'il permet des contacts directs entre les hommes est un facteur appréciable de paix et d'amitié et peut contribuer à ce qu'on a appelé le "désarmement des esprits".

5. Les possibilités d'expansion touristique sont aujourd'hui infiniment meilleures qu'il y a une génération du fait des grands progrès techniques réalisés dans le domaine des communications et des transports. Le monde s'est rétréci et les peuples ont été incités à rechercher de nouvelles formes de coexistence de nature à permettre des contacts personnels à tous les niveaux dans les domaines politique, économique et culturel. Dans ces conditions, il est paradoxal que l'on commence déjà à se désintéresser des trésors culturels et des civilisations passées ou présentes qui restent à explorer dans le monde. Les pays développés ont pu jusqu'à présent explorer systématiquement leurs propres richesses dans ce domaine. Si donc il doit y avoir un effort accru à entreprendre il ne fait pas de doute qu'il doit s'effectuer en faveur des pays en voie de développement, dont les moyens sont loin d'être à la hauteur de leur potentiel touristique. Faute d'une assistance accrue, bilatérale ou multilatérale, il est à craindre que ces efforts ne profitent une fois de plus aux pays développés. Bien entendu, il incombe aux pays en voie de développement de mettre en place des structures d'accueil adéquates pour les touristes étrangers, notamment en ce qui concerne les formalités douanières et les conditions matérielles et sanitaires.

6. L'Algérie a à son actif un certain nombre de réalisations dignes d'intérêt. Elle a ouvert, après son indépendance, trois centres de promotion touristique à Paris, Francfort et Stockholm et envisage d'en ouvrir d'autres dans un proche avenir. Les

ressortissants de 26 pays, dont 16 pays européens, peuvent actuellement se rendre en Algérie sans visa. Du point de vue de l'accessibilité, l'Algérie dispose d'une des meilleures infrastructures d'Afrique avec 21 ports, 17 aéroports et plus de 80 aérodromes. Aucune formalité n'est exigée des voyageurs pour l'importation temporaire des véhicules automobiles, des effets personnels et des devises. L'Algérie compte près d'un millier d'hôtels, dont 200 de classe touristique. Creuset de plusieurs civilisations, elle s'efforce également de promouvoir ses sites archéologiques, dont certains datent de 6 000 ans, ses plages, ses sources thermales et son artisanat.

7. Toute une série de mesures ont été prévues pour commémorer l'Année internationale du tourisme, en 1967. Sur le plan intérieur, un comité national présidé par le Ministre du tourisme travaillera à la diffusion des slogans et thèmes de l'Union internationale des organismes officiels de tourisme (UIOOT), notamment: "1967, Année internationale du tourisme" et "Tourisme, passeport pour la paix". Il sera exigé de toutes les sociétés touristiques et para-touristiques qu'elles incluent ces deux thèmes dans leurs publications de 1967. A l'occasion de cette commémoration, le Ministère du tourisme éditera des cartes de vœux mentionnant ces deux slogans et reproduisant l'emblème de l'UIOOT. Des affiches touristiques sont également imprimées et le Ministère des postes et télégraphes a prévu des timbres et des cachets commémoratifs. Enfin, le Ministère de l'éducation nationale a prévu l'organisation dans les écoles d'une journée consacrée au développement du tourisme. Sur le plan extérieur, l'Algérie a appuyé les recommandations de la dix-neuvième Assemblée générale de l'UIOOT et s'efforce de les diffuser dans les autres pays africains, notamment par l'intermédiaire du Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique. Le Comité permanent du tourisme, qui groupe l'Algérie, le Maroc, la Tunisie et la Libye, a également décidé en octobre dernier d'appuyer les recommandations de l'UIOOT.

8. Ces activités témoignent de l'importance que le Gouvernement algérien attache au tourisme. En effet, ce dernier constitue aujourd'hui le poste le plus important du commerce international et il augmente de 15 p. 100 par an. Du point de vue des pays en voie de développement, il est naturel que le tourisme international prenne le pas sur le tourisme national. En effet, le mouvement des hommes remplace efficacement celui, plus difficile, des marchandises et des capitaux. Il serait par conséquent regrettable que les pays exportateurs de touristes essaient de diminuer par des mesures restrictives le mouvement de leurs ressortissants vers les pays en voie de développement. L'argument de l'équilibre de la balance des paiements ne devrait pas affecter le tourisme, car il est bien établi que la ponction de devises qu'il entraîne est compensée par des achats de biens et de services par les pays en voie de développement. M. Aberkane souligne à ce propos que la situation dans ce domaine présente un certain nombre d'anomalies; en particulier les dépenses des touristes n'ont pas progressé au même rythme que leur nombre. Il serait à cet égard souhaitable que le Secrétaire général fasse un nouvel effort pour obtenir des réponses au questionnaire

qu'il a adressé aux gouvernements au sujet de leurs activités dans le domaine du tourisme et auquel 39 pays seulement ont répondu jusqu'à présent.

9. Abordant le rapport de l'UIOOT (E/4218 et Corr.1), M. Aberkane estime qu'il aurait gagné à être accompagné des observations du Secrétaire général. Il n'en constitue pas moins un catalogue impressionnant d'idées et de suggestions qui ne manqueront pas de contribuer à une célébration adéquate de l'Année internationale du tourisme. En particulier, les propositions formulées dans le chapitre VII offrent un grand intérêt et ne sont pas de nature à imposer au Secrétariat des efforts dépassant les ressources et les fonds dont il dispose.

10. En ce qui concerne le projet de résolution A/C.2/L.867 et Add.1, M. Aberkane regrette la précipitation avec laquelle il a été rédigé, qui n'a pas permis à l'Algérie de figurer parmi ses auteurs. La délégation algérienne tient à rétablir à sa juste place la référence spécifique à l'Année internationale du tourisme qui figure dans la résolution 1108 (XL) du Conseil économique et social. Elle voudrait en outre que le mot "paix" soit mentionné, ne fût-ce qu'une fois, dans le texte du projet de résolution. Par conséquent, elle propose de remplacer le troisième considérant par le texte suivant:

"Reconnaissant l'importance que présente le tourisme international, et plus particulièrement la désignation d'une Année internationale du tourisme, pour favoriser une meilleure compréhension entre les peuples, pour susciter une meilleure prise de conscience du riche patrimoine des diverses civilisations et pour amener à une meilleure appréciation des valeurs propres aux différentes cultures et contribuer ainsi au renforcement de la paix dans le monde".

Si cet amendement est accepté, la délégation algérienne sera heureuse de se joindre aux auteurs du projet de résolution.

11. M. KADRY (Irak) note avec satisfaction que de nombreux représentants des pays développés sont déjà intervenus dans la discussion pour faire bénéficier la Deuxième Commission de l'expérience acquise par leurs pays dans le domaine du tourisme. Un certain nombre de documents intéressants traitent de cette question, tels que le rapport final de la Conférence des Nations Unies sur le tourisme et les voyages internationaux, tenue à Rome en 1963<sup>1/</sup>, le rapport du Secrétaire général sur les suites données aux recommandations de cette conférence<sup>2/</sup>, le rapport de l'UIOOT (E/4218 et Corr.1) et l'Acte final de l'UNCTAD<sup>3/</sup>. Bien qu'ils contiennent des recommandations intéressantes, ces documents présentent néanmoins des lacunes. Le tourisme, tel qu'il se pratique aujourd'hui, est un phénomène récent lié, dans une large mesure, à l'augmentation du pouvoir d'achat et des loisirs des particuliers. Il a acquis un caractère de masse, notamment dans les

<sup>1/</sup> Document E/3839.

<sup>2/</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, quarantième session, Annexes, point 8 de l'ordre du jour, document E/4145.

<sup>3/</sup> Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, vol. 1: Acte final et rapport (publication des Nations Unies, numéro de vente: 64.II.B.11).

pays développés. Pour des raisons évidentes, il a été jusqu'à présent limité en grande partie aux pays capables d'offrir les facilités et services nécessaires. Le tourisme est en vérité étroitement lié à l'expansion économique générale. D'autres facteurs ne doivent pas être négligés cependant, en particulier l'aptitude d'un pays à tirer partie des moyens d'information pour mettre en valeur son patrimoine culturel et ses sites touristiques, d'où l'importance des mesures multilatérales. Le tourisme international peut représenter une part appréciable du revenu national d'un pays et être une source très importante de devises. Toutefois, la répartition des recettes découlant du tourisme continue d'être très inégale.

12. L'Irak, pour sa part, est de plus en plus conscient du rôle que peut jouer le tourisme dans son économie. Il déploie de grands efforts pour mettre à la disposition des touristes étrangers les facilités et les services dont ils ont besoin. Il est fier de son passé et du nouveau musée de Bagdad, qui en abrite les trésors.

13. Abordant le projet de résolution parmi les auteurs duquel figure son pays, M. Kadry souligne que l'Année internationale du tourisme est un point de départ et non une fin en soi. Le projet mentionne explicitement la nécessité d'encourager le tourisme à destination des pays en voie de développement. Un autre aspect important du texte est l'accent mis sur l'évaluation des résultats obtenus en 1967 comme point de départ de nouvelles mesures multilatérales. La délégation irakienne fait siennes à ce propos les observations formulées par le représentant de la Suède qui, devant le Comité économique, lors de la quarante et unième session du Conseil économique et social, a dit que les objectifs de l'Année internationale du tourisme devraient tendre de façon plus précise à profiter aux pays en voie de développement. M. Kadry espère que le projet de résolution sera adopté à l'unanimité.

14. M. TEMBOURY (Espagne) souligne l'importance capitale du tourisme de masse pour le développement économique et social de son pays, dont l'expérience à cet égard est particulièrement intéressante pour les pays en voie de développement; l'Espagne leur offre bien volontiers sa collaboration pour l'étude de ce phénomène. Sur le plan social et culturel, il en est résulté une meilleure compréhension de l'Espagne par les autres peuples, et des problèmes des autres peuples par les Espagnols. Sur le plan économiques, les recettes du tourisme sont maintenant aussi importantes que les recettes d'exportation de marchandises, ce qui a compensé en partie les graves incidences négatives qu'ont eues sur la balance commerciale espagnole les mesures de libéralisation du commerce extérieur prises par l'Espagne. Celle-ci est, en outre, obligée de détourner une partie de ses ressources financières et humaines vers l'industrie touristique, afin d'améliorer l'infrastructure et les services, ce qui diminue le potentiel d'exportation du pays et l'oblige à importer davantage pour satisfaire les besoins des visiteurs. L'industrie touristique est un mécanisme complexe, non exempt de difficultés, que l'Espagne a appris à mieux connaître.

15. D'autre part, les touristes espagnols se rendent toujours plus nombreux à l'étranger, en raison de l'élévation du niveau de vie en Espagne, due partiellement aux recettes du tourisme. Le Gouvernement espagnol leur accorde toutes les facilités possibles, dans l'intérêt général d'une meilleure compréhension entre les peuples, bien que ce courant diminue les recettes invisibles nettes. La délégation espagnole appuie donc sans réserve le projet de résolution et le Gouvernement espagnol ne négligera rien pour donner tout le relief voulu à l'Année internationale du tourisme et mettre en œuvre les recommandations de l'UIOOT.

16. M. KOMIVES (Hongrie) dit que sa délégation appuie sans réserve la désignation de l'année 1967 comme Année internationale du tourisme. Les progrès réalisés dans ce domaine sont dus en grande partie à la Conférence de Rome et à l'activité de l'UIOOT. Les données fournies par cette organisation illustrent l'importance du tourisme international sur le plan économique. Le tourisme représente à l'heure actuelle 6 p. 100 des exportations mondiales et son taux annuel de croissance, entre 1950 et 1963, a été de 12 p. 100. Il serait cependant incorrect de limiter le rôle économique du tourisme à ses effets sur la balance des paiements. Il permet de développer le secteur des services tout entier; qui plus est, il s'agit là d'un excellent moyen d'éducation qui met le voyageur en contact direct avec la culture, l'art et les langues des pays étrangers. Le tourisme favorise enfin le rapprochement entre les peuples et sert utilement la cause de la paix. La délégation hongroise appuie à ce propos l'amendement proposé oralement par le représentant de l'Algérie.

17. Le tourisme international a connu depuis 1950 une prodigieuse expansion. Le nombre de touristes étrangers ayant visité les pays membres de l'UIOOT est passé de 25 millions en 1950 à 118 millions en 1965. Dans de nombreux pays, le tourisme devient un secteur indépendant de l'économie. Phénomène de masse, il dépend de plus en plus du facteur coûts. En Europe, dont la part dans les mouvements touristiques internationaux s'élevait à 70 p. 100 en 1964, des courants Est-Ouest et Ouest-Est de plus en plus importants sont venus s'ajouter au courant dominant Nord-Sud. Les pays socialistes ont pour leur part accueilli, en 1965, 9 100 000 touristes étrangers, dont plus d'un tiers venant des pays occidentaux.

18. De multiples facteurs tendent à augmenter le pouvoir d'attraction des pays en voie de développement. La Hongrie a accueilli, en 1964 et 1965, 2 600 000 touristes étrangers. Le Gouvernement hongrois a simplifié les formalités de visa et a déployé de grands efforts pour augmenter le nombre des hôtels et améliorer le réseau routier. Les autorités hongroises compétentes, qui ont déjà commencé la préparation de l'Année internationale du tourisme, veilleront tout spécialement à intensifier le tourisme à destination des pays en voie de développement.

19. En conclusion, M. Kómives lance un appel aux auteurs pour qu'ils modifient le libellé du paragraphe 2 du dispositif, afin qu'il réponde mieux à l'esprit du projet de résolution. Il exprime l'espoir qu'ils trouveront une solution de nature à satisfaire toutes les délégations. La délégation hongroise appuie

à cet égard la proposition du représentant de la Pologne (1047ème séance).

*M. Boiko (République socialiste soviétique d'Ukraine), vice-président, prend la présidence.*

20. M. BRADLEY (Argentine) souligne l'importance du tourisme comme moyen d'augmenter les moyens de paiement des pays en voie de développement comme des pays développés, ainsi que le rôle capital qu'il joue dans la balance commerciale de certains pays, tels que la Suisse, l'Italie, la France, et plus récemment l'Espagne, le Mexique et la Yougoslavie. On note aussi un courant touristique vers les pays méditerranéens de l'Afrique du Nord. D'autre part, la croissance rapide du nombre des touristes, le fait que le tourisme se démocratise en quelque sorte chaque année et prend un caractère de masse contribuent à une meilleure compréhension entre les peuples et permettent vraiment de le qualifier de passeport pour la paix.

21. L'Argentine, bien qu'elle soit un peu à l'écart des circuits touristiques traditionnels, n'en possède pas moins des atouts considérables: la route qui y mène, si elle est longue, comporte des beautés exceptionnelles, telles que les Antilles, les côtes de l'Atlantique et du Pacifique et les vestiges de civilisations très anciennes. En Argentine même, outre le monde extraordinaire de l'Antarctique et les immensités des pampas, le touriste peut visiter des villes d'accès facile, où il trouvera tout le confort moderne, à des prix qui sont parmi les plus bas du monde. Les grandes compagnies aériennes mondiales desservent l'Amérique latine, que l'on peut qualifier de réel paradis du tourisme international. M. Bradley invite les membres de la Commission à s'en rendre compte par eux-mêmes.

22. Quant au projet de résolution, dont elle est coauteur, la délégation argentine l'approuve sans réserve.

23. M. RAMAHOLIMIHASO (Madagascar) accueille avec faveur le projet de résolution en raison de l'importance du tourisme international pour une meilleure coopération entre les peuples et une meilleure connaissance des diverses civilisations et cultures. Mais, pour que l'année 1967 revête un caractère vraiment international, il faut que les mouvements touristiques cessent de se cantonner dans l'hémisphère nord et s'étendent au monde entier, notamment vers le sud, où les civilisations ne sont pas moins originales, les sites moins enchanteurs et l'accueil moins chaleureux qu'ailleurs. Un afflux de touristes inciterait les pays en voie de développement à améliorer leur infrastructure touristique.

24. A cet égard, l'ONU ne reste pas indifférente aux préoccupations des pays en voie de développement: le colloque régional africain, prévu pour la fin 1966 ou le début 1967, qui sera consacré aux problèmes de l'hébergement et de la formation professionnelle, le montre bien. En outre, le programme de développement envisagé dans le cadre de l'Année internationale du tourisme prévoit la création de centres régionaux de formation touristique et hôtelière pour l'Amérique latine, les pays du Moyen-Orient et l'Afrique. Mais, pour les pays en voie de développement, il s'agit essentiellement de décider s'il faut d'abord créer

l'infrastructure touristique ou promouvoir l'afflux de touristes qui justifierait les investissements nécessaires pour créer cette infrastructure. La délégation malgache estime que ces deux problèmes sont étroitement liés et que leur solution parallèle sera hâtée par la proclamation de l'année 1967 comme Année internationale du tourisme.

25. M. NICULESCU (Roumanie) dit que les statistiques démontrent que le tourisme est l'une des activités économiques les plus dynamiques: en 1965, le total mondial des recettes en devises provenant du tourisme représentait 6,2 p. 100 de la valeur des exportations mondiales, et le taux annuel moyen d'augmentation de ces recettes a été de 15 p. 100 ces dernières années.

26. Au cours des débats de la quarante et unième session du Conseil économique et social, qui ont illustré l'importance humaine, culturelle et économique du tourisme, ainsi que sa contribution à la croissance économique de tous les pays, la délégation roumaine a été parmi celles qui ont soutenu l'idée de l'Année internationale du tourisme, et c'est pourquoi elle s'est associée aux auteurs du projet de résolution dont la Commission est saisie.

27. Dans ce projet, on trouve notamment l'idée fondamentale, énoncée dans la recommandation A.IV.24 de l'Acte final de l'UNCTAD, qu'il est nécessaire d'accorder une attention particulière au tourisme vers les pays en voie de développement. En outre, dans le cadre de l'Année internationale du tourisme, qui est conçue également pour promouvoir le tourisme sur le plan national, chaque pays prendra les initiatives qu'il trouvera les plus appropriées. C'est ce que le Gouvernement roumain se propose de faire. L'ONU et en particulier les commissions économiques régionales pourraient aussi entreprendre une action dans ce domaine: la Roumanie espère que la Commission économique pour l'Europe apportera sa contribution au développement du tourisme entre tous les pays d'Europe, sans distinction de régime social et politique, en appliquant la résolution sur l'Année internationale du tourisme et le développement du tourisme européen, qu'elle a adoptée à sa vingt et unième session<sup>4/</sup>.

28. On trouve dans le préambule du projet de résolution A/C.2/L.867 et Add.1 une autre idée fondamentale, à savoir que l'Année internationale du tourisme s'adresse à tous les peuples et à tous les gouvernements du monde et qu'elle est liée à la coopération mondiale. La Conférence des Nations Unies sur le tourisme et les voyages internationaux a adopté une résolution dans le même sens. La Roumanie accorde une grande importance au développement de la coopération dans le domaine du tourisme international, en renforçant parallèlement le potentiel de son propre tourisme.

29. La délégation roumaine est satisfaite du projet de résolution dont est saisie la Commission; elle espère que l'Année internationale du tourisme contribuera activement à la cause de la paix et de la compréhension entre tous les peuples et tous les

<sup>4/</sup> Voir Documents officiels du Conseil économique et social, quarante et unième session, Supplément No 3, 3ème partie, résolution 5 (XXI).

Etats du monde, et au renforcement de la coopération internationale dans le domaine du tourisme.

30. M. WILMOT (Ghana) dit que son pays attache, comme tant d'autres, une importance considérable à la promotion du tourisme vers les pays en voie de développement et qu'il accueille par conséquent avec faveur le projet de résolution tendant à désigner l'année 1967 comme Année internationale du tourisme.

31. Outre sa contribution à une meilleure compréhension entre les pays du monde, le tourisme international est une source précieuse de devises et constitue dans certains pays un pourcentage important du revenu national: 10 à 20 p. 100 des recettes visibles et invisibles de devises de l'Italie et de la Suisse, et plus de 40 p. 100 de celles de l'Espagne. Mais les avantages économiques du tourisme international ont malheureusement, comme dans la plupart des autres domaines, échappé aux pays en voie de développement. Si le tourisme a rapporté en 1963 5 437 millions de dollars à l'Europe et 1 483 millions de dollars à l'Amérique du Nord, les pays d'Amérique latine, d'Afrique, d'Asie et du Moyen-Orient n'en ont retiré que 2 131 millions de dollars.

32. Des régions en voie de développement, l'Afrique est l'une des moins visitées, alors qu'elle possède peut-être la culture la plus riche du monde et des attractions touristiques incomparables. Les Américains, les plus grands touristes du monde, continuent à se rendre surtout en Europe, bien qu'elle n'ait plus rien de neuf à leur offrir, la culture et la civilisation des deux continents étant fondamentalement les mêmes. Ils prétendent que la raison qui les retient de visiter l'Afrique serait le coût excessif des transports. En effet, les tarifs aériens internationaux vers les pays en voie de développement sont si élevés qu'ils constituent pratiquement un obstacle à l'expansion du tourisme international dans cette direction. C'est pourquoi la délégation ghanéenne se félicite de la décision prise récemment à Honolulu par l'Association du transport aérien international de diminuer, à compter du 1er avril 1967, les tarifs sur les lignes aériennes reliant l'Europe à l'Afrique. C'est une décision qui donnera un élan à l'industrie touristique africaine, à condition que les gouvernements intéressés veuillent bien l'approuver, ce que la délégation ghanéenne les invite à faire. De la sorte, en donnant en outre toute la publicité voulue à ces réductions de prix et en encourageant leurs ressortissants à visiter l'Afrique et d'autres régions en voie de développement, les gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et des pays d'Europe, notamment, contribueront à la réalisation des objectifs du projet de résolution. De leur côté, les pays en voie de développement s'efforcent de développer l'industrie touristique, de protéger les sites naturels et les monuments historiques et d'encourager l'artisanat.

33. La délégation ghanéenne espère que l'Année internationale du tourisme modifiera la structure traditionnelle du tourisme international et contribuera de manière décisive à l'expansion du tourisme vers les pays en voie de développement.

34. M. JULEV (Bulgarie) dit que son gouvernement a créé un département central du tourisme, qui est membre de l'UIOOT et est chargé entre autres choses

de mettre en œuvre la résolution 995 (XXXVI) du Conseil économique et social, ainsi que les recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le tourisme et les voyages internationaux. La Bulgarie a notamment signé des accords en matière de visas et de formalités avec 15 pays, dont plusieurs pays en voie de développement. Son régime touristique est aujourd'hui parmi les plus libéraux. Elle a aussi pris une part active à une réunion consultative des organes officiels de tourisme des pays balkaniques, qui s'est tenue à Belgrade au cours de l'été 1966; la première conférence régionale de l'organisation qui a été formée s'est tenue à Sofia du 3 au 8 octobre 1966. La Bulgarie, en collaboration avec ses voisins, la Yougoslavie et la Turquie, a terminé la construction d'une grande route balkanique qui rapproche l'Europe du Proche-Orient et de l'Asie.

35. Les visas ont été supprimés pour les ressortissants de 10 pays, et, quant aux ressortissants des autres pays, l'obtention d'un visa de tourisme ne présente aucune difficulté, que ce soit à l'étranger ou à la frontière bulgare. Ces facilités, les investissements dans l'infrastructure et les services, ainsi que les beautés naturelles et les richesses historiques et culturelles du pays ont fait que le nombre des touristes a augmenté plus de 12 fois de 1958, où l'on avait enregistré 80 000 visiteurs, à 1965, où 1 060 000 touristes ont visité le pays.

36. De leur côté, des touristes bulgares participant à des croisières organisées visitent souvent les pays en voie de développement des bords de la Méditerranée. La Bulgarie se propose d'organiser à l'occasion de l'Année internationale du tourisme une série de manifestations internationales culturelles, artistiques et sportives en s'inspirant du slogan qui a été lancé à cette occasion: "Tourisme, passeport pour la paix". Elle voit en effet dans cette initiative un moyen d'augmenter la compréhension entre peuples, pays et régimes différents et de contribuer au renforcement de la paix et de l'amitié entre tous les peuples du monde. C'est de cet esprit aussi que s'inspirent le troisième considérant et le projet de résolution en général, sauf, malheureusement, le paragraphe 2 du dispositif, où s'est glissée l'ombre de la guerre froide. On a voulu fermer la porte à certains pays, et notamment à la République démocratique allemande, qui accueille et d'où partent des centaines de milliers de touristes. Il y a là une contradiction regrettable, et même une mesure vexatoire délibérée. La délégation bulgare espère que tous les pays et organisations intéressés au succès de l'Année internationale du tourisme s'uniront autour du slogan: "Tourisme, passeport pour la paix".

37. M. ELM (Iran) est heureux de l'appui que rencontre le projet de résolution parmi les membres de la Commission. L'Iran, qui dispose déjà d'organisations touristiques, fera tous ses efforts pour se préparer à l'Année internationale du tourisme car il estime que le tourisme est non seulement une source importante de devises mais aussi un excellent instrument pour faciliter la compréhension mutuelle entre les peuples; c'est d'ailleurs dans cet esprit que l'Iran s'est toujours efforcé d'étendre ses relations culturelles avec tous les pays quel que soit leur régime. Le tourisme est, sans nul doute, selon le slogan de l'UIOOT, un "passeport pour la paix".

38. M. MURAYA (Kenya) souligne qu'il n'existe pas de meilleur manuel que le tourisme pour faciliter la compréhension des différents peuples et de leurs cultures; il exprime donc l'espoir que le succès de l'Année internationale du tourisme permettra de corriger certaines conceptions erronées, qui ont pu être répandues par les divers moyens d'information et, par là même, d'améliorer les relations entre les peuples dont la culture et le régime social diffèrent.

39. Dans l'économie du Kenya, le tourisme se situe immédiatement après l'agriculture comme source de recettes en devises; toutefois, cette industrie pourrait rapporter plus encore grâce à une coopération plus active des pays développés. Dans beaucoup de pays en voie de développement, par exemple, les installations hôtelières sont souvent possédées et gérées par des étrangers, les voyages organisés sont conçus à l'étranger et les touristes utilisent les lignes aériennes de leur propre pays. M. Muraya tient à remercier l'Autriche de l'aide qu'elle fournit aux pays en voie de développement, notamment dans le domaine de la gestion hôtelière, et espère que beaucoup d'autres pays suivront cet exemple pour aider les pays en voie de développement à donner à leur industrie touristique un caractère national.

40. Bien que les diverses installations hôtelières du Kenya comptent déjà 5 400 lits, le Gouvernement s'apprête à les étendre encore d'ici à 1970 (1 000 lits de plus) et à améliorer les transports intérieurs car le Kenya, qui a déjà reçu 65 000 visiteurs en 1964, verra sans doute ce chiffre augmenter d'environ 15 p. 100 par an. En effet, avec ses magnifiques paysages, sa faune et sa flore extrêmement variées et ses ressources de chasse et de pêche, il offre des attractions touristiques illimitées.

41. Par l'intermédiaire de l'office qu'il a constitué pour le développement du tourisme (Tourist Development Corporation), le Gouvernement kényen fera de son mieux pour assurer le succès de l'Année internationale du tourisme et il souhaiterait figurer parmi les auteurs du projet de résolution.

42. M. FERNANDINI (Pérou) souligne que le tourisme, aussi bien intérieur qu'international, est un facteur important du développement, non seulement parce qu'il apporte des recettes en devises mais aussi parce qu'il encourage le développement d'autres industries, comme celles des transports et du bâtiment.

43. Le représentant de l'Argentine ayant fort bien dégagé tous les arguments en faveur du tourisme, M. Fernandini tient simplement à souligner son intérêt culturel et il signale à ce propos que son pays va conclure avec l'UNESCO un accord pour la conservation de Cuzco et de la région de Machu Pichu, accord qui encouragera le développement du tourisme dans cette région et qui donne un excellent exemple de l'aide fournie par les organisations internationales.

44. En terminant, la délégation péruvienne exprime l'espoir que le projet de résolution sera adopté à l'unanimité.

45. M. DELGADO (Sénégal) souligne l'importance du tourisme dans le processus de croissance économique des pays en voie de développement et indique que son

gouvernement s'attache à exploiter les possibilités qu'offre le Sénégal à cet égard, avec ses sites touristiques variés et la situation de choix de sa capitale, plaque tournante de communications internationales. Les travaux d'infrastructure hôtelière exécutés dans le cadre de son premier plan de développement ont permis au Sénégal d'accueillir près de 50 000 visiteurs à l'occasion du premier Festival mondial des arts nègres et cet afflux de touristes a encouragé le gouvernement à poursuivre ces efforts dans le cadre du deuxième plan quadriennal. La construction de nouveaux hôtels et de nouvelles lignes de chemin de fer est prévue, ainsi que l'aménagement de nouveaux sites touristiques; la Direction du tourisme, qui relève du Ministère de l'Information, s'attache à développer l'artisanat grâce à un centre national d'artisanat et à des centres régionaux. Le Sénégal participe aussi très activement aux travaux de l'UIOOT.

46. M. Delgado s'associe à l'appel que le représentant du Kenya vient de lancer aux pays développés et il rappelle qu'à la dernière session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement le Directeur a mentionné la possibilité très intéressante d'entreprendre des projets de préinvestissement dans le domaine du tourisme.

47. La délégation sénégalaise appuiera avec enthousiasme le projet de résolution, ainsi que l'amendement proposé par la délégation algérienne.

48. Selon M. OMEISH (Libye), des considérations économiques, sociales et même politiques témoignent du fait que, comme l'a souligné la résolution adoptée par la Conférence des Nations Unies sur le tourisme et les voyages internationaux, le tourisme mérite d'être encouragé par tous les peuples et tous les gouvernements. Il est également, comme le souligne le projet de résolution, un excellent instrument pour favoriser la compréhension entre les peuples et faire apprécier à chacun d'eux la valeur des différentes civilisations.

49. Cependant, en ce qui concerne les avantages économiques du tourisme, les recettes qui en proviennent sont très inégalement réparties dans le monde. Le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre des recommandations de la Conférence de Rome indique en effet (E/4145, par. 11) qu'en 1963, comme en 1950, la part de l'Afrique, de l'Amérique latine, de l'Asie et du Moyen-Orient dans les recettes mondiales du tourisme était de loin inférieure à celle de l'Amérique du Nord et surtout de l'Europe. Il faut donc que les pays en voie de développement, dans le cadre de leurs plans nationaux, accordent la plus grande attention au développement du tourisme en tenant compte surtout de la nécessité de créer des conditions favorables au tourisme par la modernisation et l'expansion des installations hôtelières et d'étendre leur publicité dans le monde entier. A cet effet, ils ont besoin de l'assistance technique fournie, tant à titre multilatéral que bilatéral, par les organisations internationales et intergouvernementales intéressées, et cette assistance doit porter avant tout sur l'élaboration de plans de développement de l'industrie touristique dans le cadre des plans de développement général, sur la création d'écoles de formation professionnelle et sur l'organisation de colloques na-

tionaux ou régionaux concernant la recherche et la formation professionnelle en matière de tourisme.

50. La délégation libyenne note avec satisfaction que le Centre du Moyen-Orient pour la formation au tourisme et à la gestion hôtelière a l'intention d'étendre ses services aux pays d'Afrique dans le cadre de l'Année internationale du tourisme.

51. Le Gouvernement libyen considère le tourisme comme une industrie nationale et, tout en souhaitant laisser le soin de son expansion au secteur privé, il a alloué à cette industrie un crédit de 1 800 000 livres libyennes, dans le cadre du plan quinquennal en cours, pour la construction d'installations hôtelières dans les sites archéologiques et touristiques de l'intérieur du pays. Il a, en outre, l'intention de créer et de subventionner un organisme spécialisé en matière de tourisme.

52. En terminant, M. Omeish indique que sa délégation votera en faveur du projet de résolution.

53. M. NEAL (Libéria) indique que sa délégation votera en faveur du projet de résolution. Elle approuve également sans réserve le rapport de l'UIOOT qui dégage fort bien la manière dont l'expansion du tourisme peut contribuer à améliorer l'équilibre de la répartition des richesses dans le monde.

54. M. LUTCHMAN (Trinité et Tobago) fait observer que son pays, dont les habitants proviennent de tous les continents du monde, donne la preuve de l'enrichissement culturel qui résulte du mélange sans contrainte de peuples de races, de cultures, d'origine et de religions différentes. Le tourisme, qui permet de vaincre les distances et les frontières, peut faciliter cet enrichissement sur le plan international.

55. La délégation de la Trinité et Tobago, qui figure parmi les auteurs du projet de résolution, se plaît à constater que chacun s'accorde à reconnaître l'importance du tourisme en tant qu'instrument de compréhension internationale et de source de recettes en devises. Cependant, elle ne peut s'empêcher de regretter, avec le représentant de l'Italie, que les mesures pratiques destinées à faciliter le tourisme soient loin d'être universellement appliquées et demeurent bien en retard sur les progrès techniques dans ce domaine. La Trinité et Tobago continue de respecter les accords conclus par son ancienne puissance administrante en ce qui concerne l'élimination des visas, mais ses ressortissants ont eu parfois l'occasion de constater que les services d'immigration de certains pays n'accordaient pas de facilités réciproques aux ressortissants des pays indépendants depuis peu. Toutefois, lorsqu'il existe une volonté de réciprocité, certains pays sont tout prêts à éliminer les restrictions aujourd'hui périmées; à titre d'exemple, M. Lutchman cite l'accord récemment conclu au sein de l'Organisation panaméricaine de la santé sur les normes qui doivent régir le transport des restes de personnes décédées en dehors de leur pays, accord qui permettra d'éliminer les

difficultés parfois considérables qui se posent à cet égard.

56. La délégation de la Trinité et Tobago tient donc à faire appel à tous les Etats Membres pour qu'ils prennent, pendant l'Année internationale du tourisme, des mesures concrètes pour faciliter le tourisme en éliminant les formalités inutiles qui, malheureusement, limitent encore dans certaines régions la liberté des échanges touristiques et qui pourraient contribuer dans une si large mesure à la compréhension et à l'amitié internationales.

57. M. SADI (Jordanie) souligne que son pays, qui ne dispose pas des mêmes ressources pétrolières que ses voisins, possède en revanche des sites historiques et religieux d'une grande valeur touristique; le nombre des visiteurs étrangers en Jordanie, qui n'était que de 30 000 en 1951, est passé à près d'un million en 1966.

58. La délégation jordanienne s'est donc jointe avec enthousiasme aux autres auteurs du projet de résolution et elle exprime l'espoir que la proclamation de l'Année internationale du tourisme sera suivie d'effets plus concrets que celle de beaucoup d'autres "Années" récemment tournées en dérision dans un article du Times de Londres.

59. M. PEREZ LOPEZ (Mexique) dit que son pays bénéficie d'un afflux assez important de touristes étrangers, surtout en provenance des Etats-Unis, et que les ressources en devises qu'il en tire représentent à peu près 10 p. 100 du montant de ses importations de marchandises; en outre, il tire des ressources d'un montant analogue des transactions frontalières quotidiennes avec les Etats-Unis.

60. Le Mexique aurait peut-être préféré que l'Année internationale du tourisme soit fixée pour 1968, année au cours de laquelle il accueillera les Jeux olympiques. En dehors des préparatifs qu'il a entrepris à cette fin, le Gouvernement mexicain s'efforce sans cesse d'étendre et d'améliorer les facilités qu'il offre aux visiteurs étrangers et de développer de nouvelles zones de tourisme.

61. Ayant approuvé la résolution par laquelle la Conférence de Rome a recommandé, en 1963, l'élimination des taxes touristiques, le Gouvernement mexicain a pris les mesures législatives correspondantes. Sur le plan monétaire, la délégation mexicaine partage l'opinion exprimée à la séance précédente par le représentant de la Grèce et elle souligne que le Mexique est toujours resté fidèle au principe de la liberté des changes.

62. La délégation mexicaine appuie sans réserve le projet de résolution, estimant que l'Année internationale du tourisme ne pourra avoir que des effets favorables non seulement au point de vue économique, mais surtout sur le plan de la compréhension mutuelle entre les peuples.

*La séance est levée à 12 h 55.*

